

**UNIVALOM**

Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 mars 2021

#### Délibération 2021-07

#### OBJET : Modification de la composition de la CCSPL d'UNIVALOM

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

|   |    |
|---|----|
| Légal : .....   | 38 |
| Désignés : .....  | 27 |
| (dont 11 délégués avec voix double<br>soit un total de 38 voix) |    |
| Présents : .....  | 12 |
| Visio : : .....   | 12 |
| Votants : .....   | 19 |
| Procuration .....   | 1  |
| Date de la convocation :<br>18 mars 2021                        |    |

Le 24 mars 2021 à 17h30, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

**Membres en Visio conférence :** Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAoui, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

**Procurations :** Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO ;

**Membres excusés :** Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Marion MUSSO est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par une délibération en date du 11 septembre 2020, vous avez désigné les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) d'UNIVALOM. Cette commission est composée de deux collèges représentants du Comité syndical et des représentants d'Associations Locales, nommés par l'Assemblée délibérante.

Représentants du Comité syndical :

| Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) |                                 |
|---|---------------------------------|
| TITULAIRES  | SUPPLEANTS                      |
| M. Eric MELE (CASA)   | Mme Khéra BADAOU (CASA)         |
| M. Hassan EL JAZOULI (CASA)                                 | M. Georges VAZIA (CASA)         |
| M... Emmanuel DELMOTTE (CASA)                               | M. François WYSZKOWSKI (CASA)   |
| M. Marc OCCELLI (CACPL)                                     | Mme Denise LAURENT (CACPL)      |
| M. Roland RAIBAUDI (CAPG).                                  | Mme Marie-Louise GOURDON (CAPG) |

Représentants des associations :

|  |
|--|
| Le(la) Président(e) de l'Association de défense de l'Environnement des Semboules (ADES)                                |
| Le(la) Président(e) du Groupement L'ELAN   |
| Le (la) Président(e) du Groupe des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Cote d'Azur (GADSECA) |

Lors de la tenue de la CCSPL du 12 novembre 2020, le Syndicat a été informé de la dissolution du Groupement ELAN qui avait été désigné parmi les membres de cette commission au sein du collège « associations ».

Par ailleurs, l'association Région Verte, association œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement et de la qualité de vie, dont le siège social est situé 2 rue Louis Brouchier à CANNES s'est portée candidate pour siéger à notre CCSPL.

Le Comité syndical est appelé à délibérer sur la modification de la composition de la CCSPL d'UNIVALOM, en ce qui concerne le collège des associations, avec le retrait du Groupement ELAN et la désignation de l'association « Région Verte ».

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- APPROUVE la modification du collège des représentants des associations de la CCSPL d'UNIVALOM,
- DESIGNER l'association Région Verte au sein du collège des associations de la CCSPL d'UNIVALOM comme présenté ci-dessous.

|  |
|--|
| Le(la) Président(e) de l'Association de défense de l'Environnement des Semboules (ADES)                                |
| Le (la) Président(e) du Groupe des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Cote d'Azur (GADSECA) |
| Le(la) Président(e) de l'Association Région Verte  |

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20210324-2021-07-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2021  
Date de réception préfecture : 30/03/2021